

Numéro de l'acte	2022-84-STLL
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	1.2.4

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2022

QUESTION N°2022-84

ADMINISTRATION GENERALE DE LA COLLECTIVITE : DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA REALISATION ET LA GESTION D'UN RESEAU DE CHALEUR AVEC LA SOCIETE ENGIE-COFELY – SUPPRESSION DE LA TARIFICATION SPECIALE POUR LES ABONNES DU RESEAU DE CHALEUR D'ARQUES DONT LA CONSOMMATION ANNUELLE DE CHALEUR EST SUPERIEURE A 1500 MWH POUR 2639 DJU.

RAPPORTEUR:

Monsieur Jean-Pierre LAMIRAND Adjoint au Maire, Aménagement du territoire – Urbanisme – Travaux – Voirie - Cimetières

La municipalité a confié la prise en charge du service public de production et de distribution de chaleur du centre de la commune à la société ENGIE COFELY, dans le cadre d'un contrat de Délégation de Service Public. Ce contrat a pris effet au 1er janvier 2012 et arrivera à échéance au 31 décembre 2035.

En raison de l'évolution tarifaire des combustibles fossiles, il est proposé de supprimer la tarification spéciale pour les abonnés du réseau de chaleur d'Arques dont la consommation annuelle de chaleur est supérieure à 1500 MWH pour 2639 DJU inscrite au contrat initial de délégation de service public.

De ce fait toutes les clauses afférentes à cette tarification inscrite au contrat initial de délégation de service public sont annulées. La tarification initiale au contrat sera donc appliquée aux abonnés concernés par cette tarification spéciale.

Après avoir entendu son rapporteur,

ARTICLE 1: SE PRONONCE FAVORABLEMENT sur la suppression de la tarification spéciale pour les abonnés du réseau de chaleur d'Arques

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°3 relatif au contrat de Délégation de Service Public pour la production et la distribution de chaleur du centre de la commune de la Ville d'Arques

ARTICLE 3 : RAPPELLE que la présente délibération peut faire objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL:

Votes favorables

28

- Votes défavorables

0

- Abstentions

0

Fait à ARQUES

Le 23 septembre 2022

Le Maire,

Benoît ROUSSEL



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS.DE.CALAIS ARRONDISSEMENT DE SAINT.OMER CANTON D'ARQUES

VILLE D'ARQUES

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2022

Affiché le 28 septembre 2022

L'An Deux Mille Vingt Deux le Vingt Deux Septembre à 18h30, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à l'Hôtel-de-Ville, Salle du Poilu, sous la présidence de Monsieur Benoît ROUSSEL, Maire, en suite de la convocation adressée à domicile le seize septembre 2022 accompagnée de l'ordre du jour. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date.

Effectif du Conseil Municipal : Mesdames et Messieurs : — Benoît ROUSSEL — Hélène FAYEULLE — Thierry MERCIER — Corinne REANT - Jean-Pierre LAMIRAND - Christine COURBOT - Stéphane FINARD - Cécile CARON - Mickaël CANLER - Joël DUQUENOY - Catherine LAMOOT - Bernadette BAROUX — Gaëlle ROSE - Dominique LARDEUR - Olivier JUSTIN - Manuella CAPELLE - Isabelle CLABAUX - Stéphanie BODDAERT - Johnny WALLART - Sébastien BERNARD - Sébastien DUCHATEAU - Ludovic LELEU - Chloé KOCLEGA - Caroline SAUDEMONT — Dominique GODART - Laurence DELAVAL - Jean-Marc BOURGEOIS — Corinne BOCQUILLON — Frédéric VANRECHEM

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29 Nombre de présents ou représentés :

- 21 présents
- 1 absent non excusé
- 0 absents excusés sans pouvoir
- 7 absents excusés avec pouvoir

Cécile CARON ayant donné pouvoir à Corinne REANT
Johnny WALLART ayant donné pouvoir à Thierry MERCIER
Sébastien BERNARD ayant donné pouvoir à Bernadette BAROUX
Sébastien DUCHATEAU ayant donné pouvoir à Stéphane FINARD
Ludovic LELEU ayant donné pouvoir à Hélène FAYEULLE
Chloé KOCLEGA ayant donné pouvoir à Jean-Pierre LAMIRAND
Laurence DELAVAL ayant donné pouvoir à Caroline SAUDEMONT

Madame Bernadette BAROUX est nommée secrétaire de séance.